



NAO SFG 2025

Une intersyndicale dans l'intérêt de tous

Au niveau groupe (accord signé) :

- Enveloppe globale AG + AI : 2.3%
- Egalité femme/homme : 0.1%
- Valeur du point ancienneté : 7.1€ (+0.1)

Après négociations en local (intersyndicale FO + CFDT) :

Si pas signature :

- Répartition : 1% AG 1% AI
- Egalité femme/homme : 0.1%
- Valeur du point ancienneté : 7.1€ (+0.1)
- Pas de mesures annexes

Si signature :

- Répartition : 1.5% AG 0.8% AI
- Egalité femme/homme : 0.1%
- Valeur du point ancienneté : 7.1€ (+0.1)
- Mesures annexes :
 - Augmentation de la prime annuelle de 80€
 - Continuité de service de la cantine pendant les congés du cuisinier

Conclusion

FO sera signataire par dépit afin de ne pas léser les salariés

CFDT ne sera pas signataire pour signifier le mécontentement général